

GENÈVE
UN CANTON
DE NATURE
bienvenue!

Réserve naturelle
Bois de Treulaz



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX



Cartigny



Aire-la-Ville

Carte d'identité de la réserve naturelle

Communes – Propriétaires	Aire-la-Ville, Cartigny – Etat de Genève.
Localisation	Située entre le barrage de Verbois et le Moulin-de-Vert, en rive gauche du Rhône.
Surface	7,1 hectares de forêt.
Accueil des visiteurs	Les visiteurs peuvent découvrir les richesses de la réserve grâce à deux sentiers qui la parcourent ; un chemin de randonnée pédestre et des zones de pique-nique se situent à proximité.
Milieux d'intérêt	Pinède à molinie.
Pour les curieux de nature	Vipère aspic, barbastelle, blaireau, ophrys mouche, orchis pourpré, mélitte à feuilles de mélisse.
Pour les plus naturalistes	Bacchante, serratule des teinturiers, gentiane d'Allemagne, épipactis pourprée, platanthère à deux feuilles.
Date de la première mise sous protection	Réserve naturelle depuis 2009.

Accueil des visiteurs

Bienvenue dans la réserve naturelle du Bois de Treulaz ! Ce site protégé est encore largement méconnu alors qu'il offre de belles promenades. Il est situé au sud-ouest d'Aire-la-Ville, entre le barrage de Verbois et le Moulin-de-Vert. Cette réserve forestière est parcourue par deux sentiers qui vous permettront de découvrir ses richesses naturelles. Le site se situe à proximité de chemins de randonnée pédestre et de zones de pique-nique équipées (avec tables et grills). Des arrêts de bus (à Aire-la-Ville et au Moulin de

la Ratte) vous permettent d'accéder à la réserve en moins de 20 minutes de marche. Après vous être baladés dans le Bois de Treulaz, vous pourrez emprunter un sentier qui vous permettra de rejoindre le site exceptionnel du Moulin-de-Vert en une quinzaine de minutes.



Afin de respecter la tranquillité de la faune et la flore sensible, merci de ne pas cueillir de plantes sur tout le périmètre protégé où les chiens, même tenus en laisse, ne sont pas autorisés.

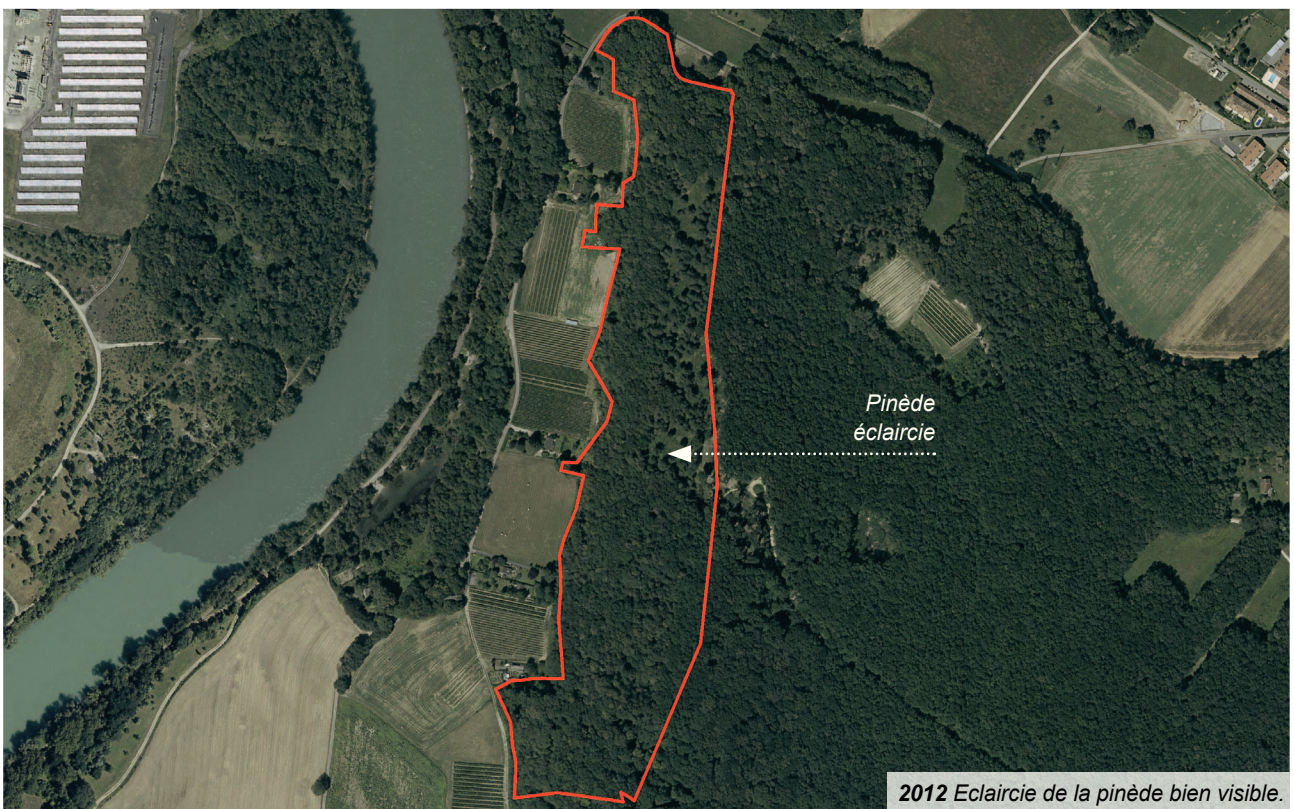
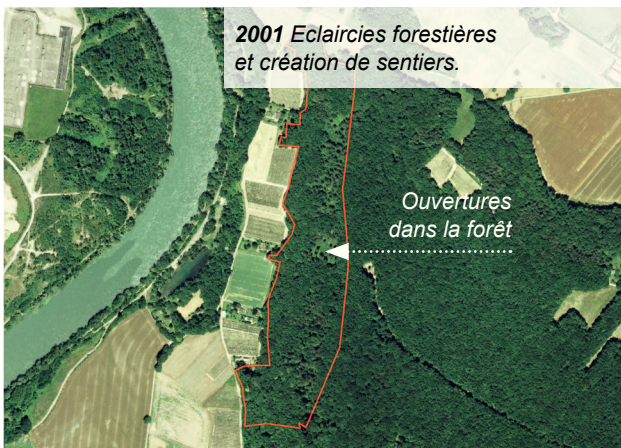
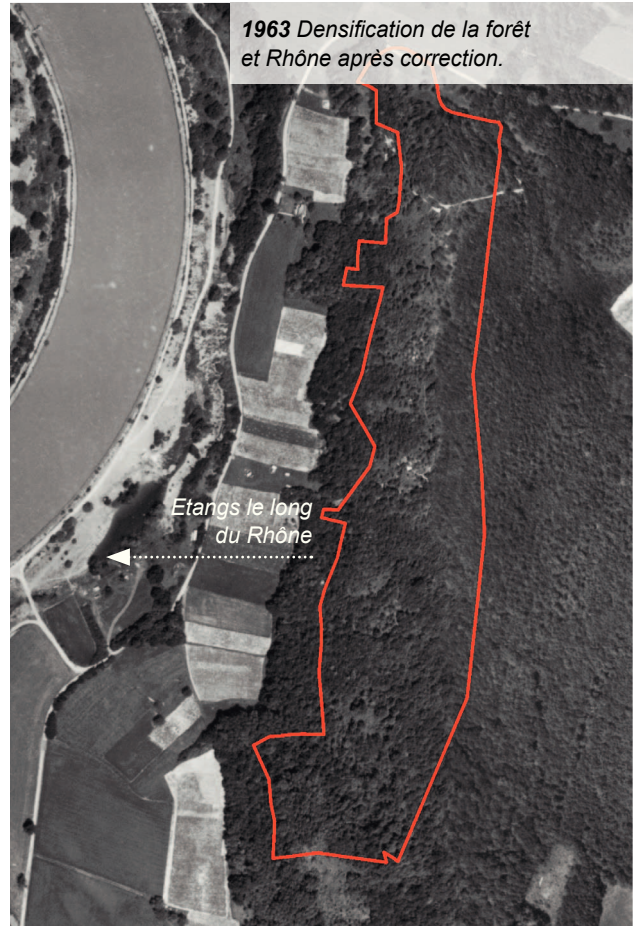
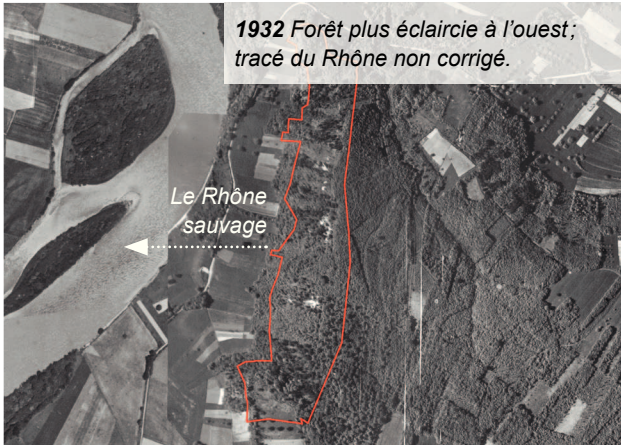


L'un des sentiers qui traverse la réserve.

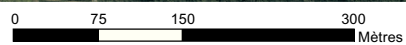
Une herbe à la hauteur !

La molinie faux roseau est la plus haute de nos herbes : elle peut atteindre deux mètres ! On la reconnaît à l'absence de nœud sur sa très longue tige. Sa présence indique un sol très argileux qui se gorge d'eau en hiver et se dessèche (formation de craquelures) fortement en été. A Genève elle est très présente en forêt, dès que lumière est suffisante au niveau du sol.

Cartes historiques



— Périimètre de la réserve naturelle





Accès, cheminements et infrastructures

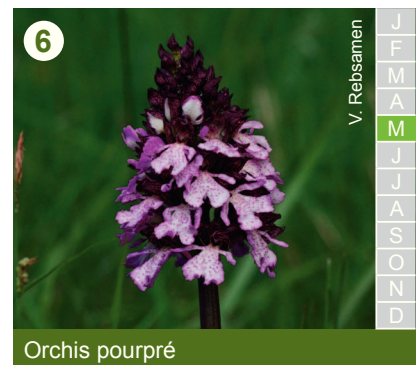
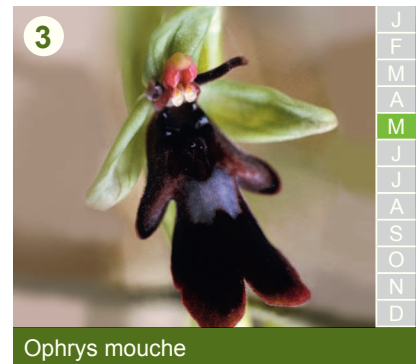
- Périmètre de la réserve naturelle
- Cheminement autorisé, chemin de randonnée pédestre
- Cheminement autorisé
- Cheminement autorisé et parcours cavaliers
- Routes et chemins
- Zone ouverte, prairie
- Forêt
- Forêt claire
- Plans d'eau, cours d'eau
- Zone humide
- Zone agricole
- Zone bâtie

- Zone de pique-nique
- Observatoire
- Parking à disposition
- Panneau d'information
- Arrêt TPG
- WC à disposition



Pour les curieux de nature

Des zones ouvertes permettent un ensoleillement maximum.



Pour en savoir plus...

La réserve naturelle du Bois de Treulaz est particulièrement intéressante pour ses bosquets de pins constituant ce que les spécialistes appellent une pinède à molinie, une formation forestière très riche sur le plan floristique. Cette forêt claire présentant des prairies bien développée profite aux espèces qui recherchent la pleine lumière et qui sont adaptées aux fortes variations d'humidité dans le sol. Plusieurs espèces remarquables d'orchidées, dont certaines sont rares et menacées, se retrouvent ainsi dans la réserve: la platanthère à deux feuilles (*Platanthera bifolia*) ou encore l'épipactis pourprée (*Epipactis viridiflora*). D'autres plantes prioritaires se développent aussi dans ces zones de pinèdes : la gentiane d'Allemagne (*Gentiana germanica*), la blackstonie perfoliée (*Blackstonia perfoliata*) et la serratule des teinturiers (*Serratula tinctoria s.str.*).

Les zones ombragées riches en hautes herbes comme la molinie sont indispensables à la bacchante (*Lopinga achine*), un papillon hautement menacé dont la conservation est prioritaire en Suisse. D'autres petits animaux profitent aussi des caractéristiques particulières du site: les sauterelles, criquets et grillons (orthoptères) sont nombreux dans les prairies. Les coléoptères du bois (coléoptères xylophages) –



La platanthère à deux feuilles attire de petits invertébrés.



La bacchante.

comme le bupreste du poirier *Agilus sinuatus* – se retrouvent plutôt dans la zone boisée, tandis que les reptiles (lézards, serpents) se reposent au soleil et que les chauves-souris forestières passent leur journée à l'abri dans des cavités d'arbres ou sous les écorces décollées.

Mesures de gestion et de restauration

Un plan de gestion pour cette réserve a été établi en 2006 et révisé en 2013 par un plan de gestion plus global, comprenant le Moulin-de-Vert. Ces documents visent à assurer la conservation de la pinède à molinie et définissent les mesures mises en œuvre pour développer la biodiversité.

Afin de maintenir un milieu ouvert et lumineux pour les orchidées et d'autres espèces prioritaires, une fauche suivant un cycle de 2 à 3 ans est appliquée dans la pinède. Les zones forestières bénéficient de mesures d'améliorations (lisières structurées, éclaircies forestières) favorisant la bacchante, dont la population est ici l'une des plus importantes du canton. Pour diversifier les milieux et faciliter les échanges entre les différents bois du massif, des clairières et des couloirs de connexion (forêt claires pour permettre aux espèces des milieux lumineux de se déplacer) ont été créés.

Mesures de gestion récentes

Restructuration de la lisière ouest

2006

Eclaircies forestières

2009-2014

Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'appli-

cation (RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.

Protections fédérales et internationales

Inventaire fédéral des paysages d'importance nationale (OIFP, 451.11)	depuis 1977 (n° 1204)
Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPS, RS 451.37)	depuis 2010 (n° 983)
Inventaire des réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM, 922.32)	depuis 1991, révisions en 2001 et 2009 (n° 9)
Inventaire des sites de reproduction de batraciens (OBat, 451.34)	depuis 2001, révision en 2007 (n° GE 14)
Site Ramsar (Convention Ramsar)	depuis 1976
Site du réseau émeraude (Convention de Berne)	depuis 2009 (n° 26)

Protections cantonales

Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11) et réserve forestière (LForêt, M 5 10)	depuis 2009
Sites prioritaires pour la conservation des plantes vasculaires (RPPMF, L4 05.11)	depuis 2011 (n° 20 et 305)

A propos

Sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du canton de Genève, 2010, Etat de Genève.

Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève: espèces et sites prioritaires, 2011. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

Nature dans le canton de Genève: bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : www.ge.ch/nature/reserves

Mes notes de terrain

